

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

0417-02

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 28 mars 2017 vers les 19 h 5 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland, commissaire  
Madame Raymonde Cossette, commissaire  
Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire  
Monsieur Luc Gaudreault, commissaire  
Madame Nancy Gélinas, commissaire  
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire  
Monsieur Alain Gervais, commissaire  
Madame Johanne Harvey, commissaire  
Monsieur Réal Julien, commissaire  
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire  
Monsieur Mario Lebel, commissaire  
Madame Véronique Leblanc, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Line Lecours, commissaire  
Madame Patricia Pépin, commissaire  
Monsieur Réjean Pichette, commissaire représentant du comité de parents  
Madame Isabelle Thiffeault, commissaire représentante du comité de parents  
Madame Nicole Trudel, commissaire

Monsieur Mario Lebel participe à distance par vidéoconférence.

Monsieur Réjean Pichette est arrivé vers les 20 h et était présent à compter de la résolution 159 0317.

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel hors cadre et cadre :

Madame Renée Tremblay, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)  
Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines  
Madame Sylvie Rainville, directrice adjointe des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information  
Madame Chantal Tessier, directrice du Service du secrétariat général

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION 146 0317 :**

Monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0317-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

### **RÉSOLUTION 147 0317 :**

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 février 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que la secrétaire générale soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document 0317-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

## **3. Intervention du public**

Aucun sujet.

### **3.1 Période de questions réservée à l'assistance**

Aucun sujet.

### **3.2 Représentations - Initiation des élèves à la démocratie scolaire**

Aucun sujet.

#### **4. Sujets présentés par la présidence**

##### **4.1 Désignation des délégués et d'un substitut à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.**

###### **RÉSOLUTION 148 0317 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale annuelle de la Fédération des commissions scolaires du Québec aura lieu au mois de juin 2017;

CONSIDÉRANT, en référence à sa clientèle scolaire, que la Commission scolaire a droit à trois (3) délégués officiels à titre de représentants à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de désigner un (1) substitut en cas d'empêchement d'un délégué officiel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soient désignés les délégués officiels de la Commission scolaire de l'Énergie à l'assemblée générale de la F.C.S.Q. ainsi que le substitut, à savoir :

- Monsieur Jean-Yves Laforest, président;
- Monsieur Réjean Gélinas, délégué;
- Madame Line Lecours, déléguée;
- Madame Patricia Pépin, substitut, et monsieur Réal Julien, substitut au président.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5. Sujets présentés par les commissaires**

Aucun sujet.

## 6. Sujets présentés par la direction générale

### 6.1 Nomination - Poste de direction générale adjointe

#### RÉSOLUTION 149 0317 :

CONSIDÉRANT, en référence au départ à la retraite de monsieur Serge Carpentier au poste de directeur général adjoint à la Commission scolaire de l'Énergie, qu'un processus de recrutement et de sélection a été appliqué pour combler l'emploi à la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT, à la suite de ce processus, que le comité de sélection a soumis une recommandation concernant la nomination au poste de direction générale adjointe de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'un projet de contrat est également recommandé relativement à cette nomination;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que soient retenues la recommandation du comité de sélection et les modalités contractuelles afférentes à la nomination de madame Louise Dauphinais au poste de direction générale adjointe de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE, plus particulièrement, l'entrée en fonction de madame Louise Dauphinais au poste de direction générale adjointe soit le 29 mars 2017;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

### 6.2 Plan d'effectif de la catégorie des emplois du personnel cadre 2017-2018

#### RÉSOLUTION 150 0317 :

CONSIDÉRANT, en référence à la *Politique de gestion du personnel cadre des écoles et des centres* et à la *Politique des administrateurs*, que des consultations ont été effectuées concernant le *Plan d'effectif de la catégorie des emplois du personnel cadre pour l'année scolaire 2017-2018*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant au *Plan d'effectif de la catégorie des emplois du personnel cadre pour l'année scolaire 2017-2018*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le *Plan d'effectif de la catégorie des emplois du personnel cadre pour l'année scolaire 2017-2018*, tel que décrit au document 0317-03.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. Sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes)**

### **7.1 Transport scolaire - Tarifs 2017-2018**

#### **RÉSOLUTION 151 0317 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détermine les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que les tarifs recommandés sont comparables aux taux exigés par les autres commissions scolaires de la province;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de transport a signifié son accord avec la tarification;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels soient acceptés pour l'année scolaire 2017-2018 tels que décrits au document 0317-04.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.2 Transport scolaire - Partage des frais**

#### **RÉSOLUTION 152 0317 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie organise des services de transport scolaire pour la Commission scolaire Central Québec et pour le Séminaire Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que les coûts d'administration du service, les charges nettes de taxes (T.P.S. et T.V.Q.) 2016-2017 ainsi que le surplus / déficit d'opération du transport scolaire 2015-2016 sont partagés entre les partenaires ci-avant cités;

CONSIDÉRANT que la répartition à chaque organisme est basée sur la déclaration des effectifs scolaires transportés, telle que confirmée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif de transport a signifié son accord quant au partage des coûts;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents Véronique Leblanc PROPOSE :

- Que le partage des frais d'administration soit calculé à raison de 30 \$ par élève de la Commission scolaire Central Québec et 80 \$ par élève du Séminaire Sainte-Marie;
- Que les charges nettes de taxes du transport scolaire 2016-2017 soient réparties selon les taux suivants :

Commission scolaire de l'Énergie :	93,36 %
Commission scolaire Central Québec :	4,44 %
Séminaire Sainte-Marie :	2,20 %

- Que le surplus / déficit d'opération du transport scolaire 2015-2016 soit réparti selon les taux suivants :

Commission scolaire de l'Énergie :	93,11 %
Commission scolaire Central Québec :	3,90 %
Séminaire Sainte-Marie :	2,99 %

Adoptée à l'unanimité.

### 7.3 Comité de négociation des contrats de transport scolaire

#### RÉSOLUTION 153 0317 :

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire seront échus le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que le règlement sur le transport des élèves (I-13.3, r.12) prévoit que la Commission scolaire est autorisée, avant de procéder par soumission publique, à négocier de gré à gré un contrat avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat l'année scolaire précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de négocier de gré à gré avant de procéder par soumission publique;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit formé un comité de négociation des contrats de transport scolaire composé des personnes suivantes :

- Monsieur Guillaume Frigon-Gélinas, commissaire;
- Monsieur Serge Lafontaine, commissaire;

- Madame Mélissa Trudel, directrice adjointe des Services des ressources financières;
- Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources matérielles, financières et des technologies de l'information;
- Monsieur François Tremblay, régisseur au transport scolaire;

QUE le mandat de ce comité soit de négocier des contrats de transport scolaire à être soumis à l'approbation du conseil des commissaires préalablement à une procédure pour soumission publique.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. Sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle**

### **8.1 Calendriers scolaires FP - FGA - 2017-2018**

#### **RÉSOLUTION 154 0317 :**

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que les calendriers scolaires 2017-2018 de la formation générale des adultes (Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et École forestière de La Tuque) ainsi que de la formation professionnelle (Carrefour Formation Mauricie et École forestière de La Tuque) soient adoptés tels que décrits au document 0317- 05;

QUE l'entrée en vigueur de ces calendriers soit conditionnelle à l'approbation par les instances syndicales.

Adoptée à l'unanimité.

## 9. Sujets présentés par le Service du secrétariat général

### 9.1 Adoption du Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires

#### RÉSOLUTION 155 0317 :

CONSIDÉRANT, en référence au projet de loi numéro 105 sanctionné le 23 novembre 2016, que l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à la participation à distance à une séance du conseil des commissaires a été modifié;

CONSIDÉRANT, par suite, que le *Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires* doit être remplacé;

CONSIDÉRANT, en référence à la procédure applicable, qu'un avis public préalable à l'adoption d'un règlement a été publié le 7 février 2017;

CONSIDÉRANT également qu'un projet du règlement a été transmis à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit adopté le *Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires* décrit au document 0317-06.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.2 Calendrier 2017-2018 des séances du conseil des commissaires

#### RÉSOLUTION 156 0317 :

CONSIDÉRANT, en référence au *Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires*, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h, au centre administratif de la Commission scolaire de l'Énergie, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

Madame la commissaire Nancy Gélinas PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018, décrit au document 0317-07, à savoir :

- Mardi, 29 août 2017;
- Mardi, 26 septembre 2017;
- Mardi, 31 octobre 2017;
- Mardi, 28 novembre 2017;



- Mardi, 19 décembre 2017;
- Mardi, 30 janvier 2018;
- Mardi, 27 février 2018;
- Mardi, 27 mars 2018;
- Mardi, 24 avril 2018;
- Mardi, 29 mai 2018;
- Mardi, 26 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.3 Calendrier 2017-2018 des séances du comité plénier

#### RÉSOLUTION 157 0317 :

Madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit adopté le calendrier des rencontres du comité plénier du conseil des commissaires pour l'année 2017-2018, à savoir :

- Mardi, 29 août 2017;
- Mardi, 19 septembre 2017;
- Mardi, 24 octobre 2017;
- Mardi, 21 novembre 2017;
- Mardi, 19 décembre 2017;
- Mardi, 30 janvier 2018;
- Mardi, 20 février 2018;
- Mardi, 20 mars 2018;
- Mardi, 17 avril 2018;
- Mardi, 22 mai 2018;
- Mardi, 19 juin 2018;

QUE ces rencontres se tiennent à 18 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.4 Demande de licence de tirage de type moitié-moitié

#### RÉSOLUTION 158 0317 :

CONSIDÉRANT que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Régie des alcools, des courses et des jeux peut émettre des licences de tirage de type *moitié-moitié*, notamment à des organismes qui visent la promotion de l'éducation;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un organisme dont une des missions premières est la promotion et la valorisation de l'éducation publique, tel que prévu aux articles 207.1 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire, dans l'exercice de ses fonctions, a établi des écoles et des centres sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire et de ses établissements de pouvoir tenir des tirages de type *moitié-moitié* pour financer différents projets éducatifs de temps à autre;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux, l'émission d'une licence de tirage de type *moitié-moitié* pour une période d'un an, renouvelable;

QUE la Commission scolaire désigne monsieur Denis Lemaire, directeur général, comme personne-ressource pour procéder à la demande de licence pour elle et en son nom, et au nom de tous ses établissements à titre de groupement d'organismes.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. Sujets présentés par les Services des ressources humaines**

### **10.1 Démission aux fins de retraite**

#### **RÉSOLUTION 159 0317 :**

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a remis sa démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Lynda Légaré, enseignante à l'école secondaire des Chutes de Shawinigan, laquelle est effective le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

QU'il demeure entendu que cette démission est sous réserve de la confirmation de Retraite Québec de son admissibilité à une telle retraite à la date précitée.

Adoptée à l'unanimité.

## 10.2 **Projet - Plan d'effectif du personnel de soutien - Secteur général**

### **RÉSOLUTION 160 0317 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel de soutien, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé, aux fins de consultation, le projet de plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général pour l'année scolaire 2017-2018 décrit au document 0317-08.

Adoptée à l'unanimité.

## 11. **Sujets présentés par les Services des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information**

### 11.1 **Participation au programme Brancher pour innover - Secteur Parent**

### **RÉSOLUTION 161 0317 :**

CONSIDÉRANT la création du programme fédéral *Brancher pour innover* mis en place par Innovation, sciences et développement économique Canada dans le but de fournir des services Internet haute vitesse fiables aux collectivités rurales et éloignées du Canada;

CONSIDÉRANT que le secteur de Parent de la ville de La Tuque a été identifié comme étant admissible dans le cadre du programme fédéral, à une aide financière pour le déploiement d'une dorsale de télécommunication;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Solutions Ambra, en collaboration avec la corporation TGV Net Mauricie, sollicite la Commission scolaire de l'Énergie afin d'appuyer la présentation d'un projet *Brancher pour innover* pour le secteur de Parent;

CONSIDÉRANT que Solutions Ambra sollicite également la participation de la Commission scolaire de l'Énergie à titre de partenaire et de télécommunicateur pour le déploiement d'une dorsale de télécommunication desservant ce secteur;

CONSIDÉRANT que ce nouveau réseau de télécommunication permettrait aux élèves et aux membres du personnel de ce secteur d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait aussi l'accès à des services de télécommunication à haute vitesse pour un plus grand nombre de résidents sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT, enfin, l'engagement constant de la Commission scolaire de l'Énergie à soutenir les initiatives de développement pour les communautés présentes sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire représentante du comité de parents Véronique Leblanc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la firme d'ingénierie Solutions Ambra dans la présentation d'une demande d'aide financière au programme *Brancher pour innover* aux fins de déployer une dorsale de télécommunication desservant le secteur de Parent de la ville de La Tuque;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie confirme en même temps son intention d'être partenaire dans le déploiement de cette dorsale de télécommunication dans la mesure où elle n'implique pas l'injection de capitaux de sa part;

QUE la licence de télécommunicateur et les fibres excédentaires du réseau de la Commission scolaire de l'Énergie soient rendues disponibles pour contribuer à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité.

## **11.2 Participation au programme Brancher pour innover - Secteur Lac-Édouard**

### **RÉSOLUTION 162 0317 :**

CONSIDÉRANT la création du programme fédéral *Brancher pour innover* mis en place par Innovation, sciences et développement économique Canada dans le but de fournir des services Internet haute vitesse fiables aux collectivités rurales et éloignées du Canada;

CONSIDÉRANT que le secteur de la municipalité de Lac-Édouard a été identifié comme étant admissible dans le cadre du programme fédéral, à une aide financière pour le déploiement d'une dorsale de télécommunication;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie Solutions Ambra, en collaboration avec la corporation TGV Net Mauricie, sollicite la Commission scolaire de l'Énergie afin d'appuyer la présentation d'un projet *Brancher pour innover* pour le secteur de la municipalité de Lac-Édouard;

CONSIDÉRANT que Solutions Ambra sollicite également la participation de la Commission scolaire de l'Énergie à titre de partenaire et de télécommunicateur pour le déploiement d'une dorsale de télécommunication desservant ce secteur;

CONSIDÉRANT que ce nouveau réseau de télécommunication permettrait aux élèves et aux membres du personnel de ce secteur d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait aussi l'accès à des services de télécommunication à haute vitesse pour un plus grand nombre de résidents sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT, enfin, l'engagement constant de la Commission scolaire de l'Énergie à soutenir les initiatives de développement pour les communautés présentes sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, madame le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la firme d'ingénierie Solutions Ambra dans la présentation d'une demande d'aide financière au programme *Brancher pour innover* aux fins de déployer une dorsale de télécommunication desservant le secteur de la municipalité de Lac-Édouard;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie confirme en même temps son intention d'être partenaire dans le déploiement de cette dorsale de télécommunication dans la mesure où elle n'implique pas l'injection de capitaux de sa part;

QUE la licence de télécommunicateur et les fibres excédentaires du réseau de la Commission scolaire de l'Énergie soient rendues disponibles pour contribuer à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité.

### **11.3 Octrois de contrats - Location de machinerie 2017-2018 - École forestière de La Tuque**

#### **RÉSOLUTION 163 0317 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la location de diverses machineries avec ou sans opérateur pour des besoins pédagogiques de l'École forestière de La Tuque soit :

- Excavatrice;
- Buteur;
- Niveleuse;

- Camion tombereau;
- Chargeuse sur roues;
- Fardier;

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme de *Conduite de machinerie lourde en voirie forestière*, que l'École forestière de La Tuque prévoit des formations dans le secteur Haut Saint-Maurice et ailleurs en province, en plus d'autres besoins ponctuels;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque devra louer de la machinerie lourde avec ou sans opérateur pour la période comprise entre le 10 avril 2017 et le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 16 mars 2017;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque, dans son analyse des soumissions, a établi un coefficient des coûts soumis pour la machinerie proposée comparativement aux taux du *Répertoire des loueurs de machinerie lourde, édition 2017* publié par le Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a porté principalement sur le coefficient de location avec ou sans opérateur et sur la sécurité des machineries pour réaliser des travaux de voirie forestière;

CONSIDÉRANT l'ordre de priorité établi aux tableaux comparatifs rédigés par les responsables de l'École forestière de La Tuque et décrits aux documents 0317-09.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement pour la sélection des machineries en location;

CONSIDÉRANT, conformément au cahier des charges, que l'École forestière de La Tuque a le privilège d'opter pour une location avec ou sans opérateur;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que l'École forestière de La Tuque soit autorisée à conclure des contrats de location avec les entreprises s'étant qualifiées dans le cadre du processus d'appel d'offres *Location de machinerie lourde avec ou sans opérateur 2017-2018*.

Adoptée à l'unanimité.

**11.4 Adhésion à un achat regroupé du CNAR - Mandat d'achats de mazout et de carburant diesel**

**RÉSOLUTION 164 0317 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie souhaite adhérer à un regroupement d'achats offert par le Comité de négociations des achats regroupés (CNAR) pour un mandat visant l'acquisition de mazout et de carburant diesel;

CONSIDÉRANT que le CNAR procédera à un appel d'offres pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire évalue la valeur de son engagement à plus de 100 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adhère au regroupement d'achats offert par le Comité de négociations des achats regroupés pour un mandat visant l'acquisition de mazout et de carburant diesel;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le mandat de participation au regroupement d'achats du CNAR et les bons de commande qui en découleront, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

**12. Suivi à la correspondance**

Aucun sujet.

**13. Sujets divers**

Aucun sujet.

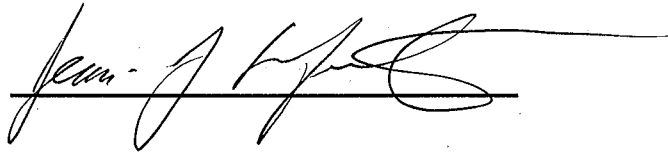
**14. Séance déclarée ajournée ou close**

**RÉSOLUTION 165 0317 :**

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE, vers les 20 h 25, que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

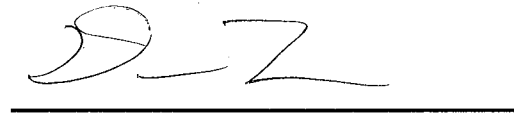
Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



---

SECRÉTAIRE



---